



**Fondation
Groupe
Dépêche**

COLLOQUE

Laïcité et République

**Mardi 16 novembre 2021
de 14h00 à 20h00**

Hôtel de Région
22 Boulevard du Maréchal Juin
31400 Toulouse



Inscription obligatoire avant le 10 novembre : <https://my.weezevent.com/colloque-laicite-et-republique>
Possibilité de s'inscrire **en présentiel ou en visioconférence**

Depuis 150 ans, La Dépêche du Midi défend des valeurs humanistes, laïques et républicaines, celles-là mêmes qui sont au cœur des actions de la Fondation du Groupe.

Si elles ont pu être mises à mal dans notre pays par des événements tragiques au cours des dernières années, ces épreuves témoignent que les acquis d'hier ne demeurent actuels et préservés que grâce au travail de pédagogie effectué auprès des citoyens de demain. Tel était le message de Jean Jaurès dans sa Lettre "Aux instituteurs et institutrices", parue en Une de La Dépêche le 15 janvier 1888.

Laïcité et République

Aujourd'hui, la question de la laïcité est au cœur de notre pacte civique et social. La vocation de ce colloque est d'éclairer le débat et de réaffirmer ce principe, à un moment où il est confronté à de nouveaux défis.

Dès lors, ces rencontres invitant à la réflexion, organisées en partenariat avec la Région Occitanie et Sciences Po Toulouse, s'inscrivent dans l'objectif de transmission de savoirs de la Fondation auprès des jeunes générations, qui seront représentées parmi les intervenants et le public. Plusieurs étudiants participeront à la troisième table ronde, certains seront chargés de synthétiser des questions préalablement recueillies.

Marie-France Marchand-Baylet



PROGRAMME

- 14h00 - Séance d'ouverture
- 14h30 à 18h45 - Trois tables rondes :
 - ***Laïcité : historique, principe constitutionnel, valeurs républicaines***
 - ***Laïcité et liberté de religion***
 - ***Laïcité : aujourd'hui et demain***
- 19h00 - Séance plénière ***Laïcité et République***
- 19h45 - Clôture

SÉANCE D'OUVERTURE

Intervention de **Marie-France Marchand-Baylet**
Présidente de la Fondation Groupe Dépêche

Intervention de **Mostafa Fourar**
Recteur de l'Académie de Toulouse

LAÏCITÉ : HISTORIQUE, PRINCIPE CONSTITUTIONNEL, VALEURS RÉPUBLICAINES

Claude Bisson-Vaivre

*Inspecteur général honoraire de l'éducation nationale - Ancien médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
A participé à l'élaboration de la Charte de la Laïcité*

Frédérique de La Morena

*Maître de conférences en droit public à l'Université Toulouse I Capitole
Membre du Conseil des sages de la Laïcité, auprès du Ministre de l'Éducation nationale*

Corinne Luquiens

*Membre du Conseil Constitutionnel
Haut fonctionnaire, a été Secrétaire générale de l'Assemblée Nationale de 2010 à 2016*

Henri Peña-Ruiz

*Maître de conférences à Sciences Po, philosophe et auteur du « Dictionnaire amoureux de la Laïcité »
Prix National de la Laïcité 2014 - Membre de la commission sur la Laïcité présidée par Bernard Stasi en 2003*

1^{ère} TABLE RONDE
14h30 à 15h45

LES AXES EN DÉBAT

• *Intégrée à l'article 1^{er} de la Constitution de 1958, la laïcité a acquis en France, depuis l'adoption de la loi de 1905 et bien qu'elle ne soit pas explicitement mentionnée dans le texte, un statut juridique constitutionnel. Le principe constitutionnel de laïcité s'articule avec les valeurs de notre République : la liberté, l'égalité et la fraternité. Ciment de la devise républicaine, la laïcité suppose la liberté de croire ou de ne pas croire, l'égalité de toutes et tous quelles que soient les convictions de chacune et de chacun et permet de vivre ensemble. En instaurant un droit égal pour tous, elle garantit la concorde civile.*

• *La laïcité est le produit d'une histoire propre à la construction de la République française et elle est aujourd'hui soumise à de nombreuses évolutions, comme le sont les valeurs républicaines sans pour autant remettre en cause leur statut constitutionnel.*

Cette table ronde a pour objectif de revenir sur ces dimensions historiques et juridiques de la laïcité, sur ses évolutions juridiques, au regard notamment du dernier projet de loi confortant les principes de la République et à lutter contre les séparatismes. S'interroger sur le statut de la laïcité, c'est se demander si ce principe n'est pas susceptible d'être remis en cause bien que garanti par la Constitution.

LAÏCITÉ ET LIBERTÉ DE RELIGION

Kahina Bahloul

*Islamologue soufie, première Femme Imam en France
Figure de l'islam libéral*

François Clavairolly

*Pasteur de l'Église protestante unie de France
Président de la Fédération protestante de France*

Vincent Grégoire-Delory

*Docteur en Sciences de l'Univers et en Philosophie
Doyen de la Faculté libre des Lettres et des Sciences Humaines de l'Institut catholique de Toulouse*

Haïm Korsia

*Grand Rabbin de France, ancien aumônier de l'École Polytechnique
Ancien membre du Comité consultatif national d'éthique*



2^{ème} TABLE RONDE
16h00 à 17h15

LES AXES EN DÉBAT

- *Le principe de laïcité, tel qu'appliqué aujourd'hui en France, dans le respect de la Constitution et de la Convention européenne des droits de l'homme, suppose « le respect de toutes les croyances, l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction de religion et que la République garantisse le libre exercice des cultes ».*
- *Dans le prolongement de l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme, « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi », la laïcité consacre le respect des croyances et des pratiques religieuses sans omettre la liberté de ne pas croire.*

Au regard de l'évolution de ces pratiques, cette table ronde a pour but de débattre de l'articulation entre la dimension laïque de notre République et la reconnaissance de pratiques religieuses variées. La laïcité, dans le respect des religions, permet une coexistence sereine entre confessions religieuses, entre croyants et non-croyants. L'enjeu est ici d'apporter un éclairage sur la liberté de religion, voire des religions au prisme du principe juridique de laïcité et sur la mise en œuvre de cette liberté. Reconnaître la liberté de religion, c'est aussi admettre l'encadrement de la pratique religieuse, notamment dans l'espace public. C'est également accepter la séparation de la sphère publique et de la sphère privée sans pour autant considérer que cette distinction porte atteinte au respect des croyances et à la liberté de culte.

LAÏCITÉ : AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Michaël Delafosse

*Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole - Professeur d'Histoire et de Géographie
A instauré en 2020 une Charte de la Laïcité, dont la signature conditionne l'attribution de subventions aux associations de la ville*

Delphine Espagno-Abadie

*Maître de conférences en Droit public à Sciences Po Toulouse
Référénte déontologue - Membre du Laboratoire des Sciences Sociales du Politique (LaSSP/EA 4175) depuis 2001*

François Héran

*Auteur de « Comment enseigner la liberté ? » - Titulaire de la chaire « Migrations et sociétés » au Collège de France
Dirige l'Institut Convergences Migrations coordonné par le CNRS*

Martin Lom, scolarisé au lycée Pierre de Fermat à Toulouse et **Lara Philippe**, scolarisée au lycée Jean-François Champollion à Lattes
Élèves en classe de terminale

Paul Baffault, Théo Birebent et Chiara Ciambellotti

Étudiants en 2^{ème} année Sciences Po à Toulouse

Camille Mokrani

Étudiante en double cursus : 5^{ème} année INSA et 4^{ème} année ENSA à Toulouse - Lauréate 2017 de la Fondation



3^{ème} TABLE RONDE
17h30 à 18h45

LES AXES EN DÉBAT

• *Liberticide pour d'aucuns ou en danger pour d'autres, la laïcité revient régulièrement au cœur du débat politique et médiatique. Au regard de l'évolution de la société française, ce principe doit être affirmé afin d'en rappeler sa force comme principe de séparation émancipatrice des Eglises et de l'État.*

• *La reconnaissance du pluralisme des religions en France doit conduire à un renforcement des valeurs de la République.*

Dans cette dernière table ronde, il s'agira de dresser, à partir des évolutions actuelles de la société et des principes fondateurs de la République, une feuille de route pour les années à venir tout en affirmant l'attachement et le respect du principe de laïcité.

Comprendre ce qu'est la laïcité aujourd'hui permettra sans aucun doute de renforcer notre République laïque.

19h00 - SÉANCE PLÉNIÈRE : LAÏCITÉ ET RÉPUBLIQUE

Restitution des débats : **Marie-Hélène Bodilis**

Provisseure honoraire du lycée Jean-François Champollion à Lattes

Pascal Cabaret

*Délégué académique à la vie lycéenne et collégienne au Rectorat de l'académie de Toulouse
Professeur d'Histoire et de Géographie*

Conclusion : **Bâtonnier Thierry Carrère**

Avocat à la cour

Ancien Bâtonnier

Ancien membre du Conseil National des Barreaux

CLÔTURE

Carole Delga

Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Etienne Guyot

*Préfet de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Préfet de la Haute-Garonne*

Contact :

05 62 11 37 46

contact@fondationgroupepeche.fr

www.fondationgroupepeche.fr

Inscription obligatoire avant le 10 novembre : <https://my.weezevent.com/colloque-laicite-et-republique>
Possibilité de s'inscrire **en présentiel ou en visioconférence**

AVEC LE SOUTIEN DE

